

## ***L'informatisation des administrations communales***

Avec les années, l'outil informatique a pris une place sans cesse grandissante dans les administrations communales. À tel point qu'aujourd'hui, un bon fonctionnement de l'informatique est indispensable à l'accomplissement de la plupart des missions de la commune.

L'informatique, outil transversal par excellence, concerne tous les services communaux. Si elle est défaillante, le fonctionnement de l'ensemble de l'administration communale s'en ressent et, *in fine*, le service au citoyen également. C'est pourquoi la matière informatique mérite un réel intérêt de la part des décideurs communaux.

Pour que l'outil informatique soit efficace, performant et fiable, il faut que chacun de ses aspects soit bien organisé. Car, contrairement à ce que l'on pense parfois, l'informatique, ce ne sont pas seulement des ordinateurs posés sur des bureaux mais ce sont aussi des logiciels, des réseaux, des appareils périphériques, qui fonctionnent chacun avec des langages spécifiques, qui s'échangent des données, et dont la finalité est de répondre aux besoins des utilisateurs.

Il revient au responsable informatique communal d'organiser ces différents éléments de manière cohérente en tenant compte du budget disponible. Une bonne façon d'y parvenir est de définir une stratégie informatique.

Les communes élaborent et mènent leur stratégie informatique en toute autonomie. Mais cette autonomie est parsemée de contraintes.

À partir des années 1980, les communes se sont progressivement informatisées, chacune à son rythme, en fonction de ses priorités, de ses ressources humaines et financières. Les PC et leurs applications bureautiques (traitement de texte, tableur) ont fait leur apparition dans les administrations communales. Ils ont petit à petit pris la place des machines à écrire sur les bureaux des agents.

À cette époque, sont apparus des logiciels répondant aux besoins spécifiques des communes : salaires, taxes, comptabilité, population, ... Ce que l'on appelle aujourd'hui les logiciels métiers.

Du fait du caractère de plus en plus pointu de certaines matières et de la législation sans cesse croissante, les logiciels métiers sont peu à peu devenus incontournables. Ils remplissent aujourd'hui une fonction centrale dans les administrations communales.

Dans les années '90, les communes ont commencé à mettre leurs ordinateurs en réseau, transformant les PC isolés en machines pouvant s'échanger des données. Cette évolution a profondément changé les habitudes de travail. Et, en installant certains logiciels sur un ordinateur central (un serveur), on rendait ceux-ci accessibles à l'ensemble des utilisateurs du réseau.

Le concept de réseau trouva son développement ultime avec l'émergence d'Internet. Relativement frileuses dans un premier temps, face à ce nouveau moyen d'information et de communication, les communes ont petit à petit adopté internet et se sont ouvertes à ses usages.

Le XXI<sup>e</sup> siècle marque l'avènement de l'ère numérique : les contenus s'affranchissent de leur support physique. Cette évolution remet en question des secteurs entiers de l'économie (musique, presse, ...). Les administrations doivent également s'adapter en modernisant leur processus et en développant des services électroniques qui répondent aux nouvelles attentes des citoyens.

